

## **COMPTE RENDU FINAL SUR L'ÉVALUATION DES PORTE-GREFFES POUR LES ESPÈCES ABRICOTIERS ET PÊCHERS (2021-2023)**

### **Adaptation à la réduction des intrants et aux changements climatiques à venir**

#### **1/ Compte Rendu quantitatif de réalisation des essais**

L'ensemble des essais prévus à l'origine du projet a pu être suivi. A savoir :

Pour l'espèce abricotiers, sur le site de la Sefra, des essais portant sur des porte-greffes susceptibles d'amener plus de vigueur que le témoin Montclar

- porte-greffes ZH4 et ZH8 / implanté en 2017
- porte-greffes HA 166-08, T45-3 et Z33P10 / implanté en 2019

ou susceptibles de diminuer le volume des arbres

- porte-greffes Rubira, Citation, Istara, Rootpac R, Rootpac 40 et Rootpac 20 / implanté en 2017 sur variété précoce ;
- porte-greffe Rootpac R / implanté en 2017 sur variété tardive
- porte-greffe Aprimed - AP65 / implanté en 2019

Pour l'espèce abricotiers, sur le site de Sudexpé Gard, des essais portant sur des porte-greffes susceptibles d'amener plus de vigueur que le témoin Montclar

- porte-greffes ZH4 et ZH8 / implanté en 2017
- porte-greffes HA 166-08, T45-3 et Z33P10 / implanté en 2019
- porte-greffes Mirared, Rootpac R, N°57 et N°75

Pour l'espèce pêchers, sur le site de Sudexpé Gard, des essais portant sur des porte-greffes susceptibles d'amener plus de vigueur que le témoin Montclar et de permettre des restrictions d'intrants

- porte-greffes Kuban, Myran, Rootpac R, ZH8, Cadaman, GF677, Garnem, Rootpac 70, Rootpac 90, implanté en 2013.
- porte-greffes HA 166-08, T45-3 et Z33P10 / implanté en 2019

## **2/ Synthèse des essais sur abricotiers menés sur les sites de la Sefra (Région AURA) et Sudexpé Gard (Région Occitanie)**

### **Les porte-greffes de vigueur moyenne**

Ils sont recherchés pour améliorer la productivité de variétés « difficiles » et surtout aller vers des systèmes de verger plus densifiés et plus facilement mécanisables.

Les porte-greffes Citation® et Ishtara® ont des vigueurs assez proches de Montclar® avec une variété vigoureuse comme Orangered® et ne pourraient donc pas être densifiés avec toutes les variétés. Ishtara® a un très bon comportement au niveau productivité, alors que Citation® est en retrait à cause de chutes physiologiques plus importantes (gel des amandes ?). Ces deux porte-greffes sensibilisent toutefois un peu plus au chancre bactérien en sols légers, par rapport à Montclar®.

Rubira est également intéressant avec une densification beaucoup plus importante (petit gobelet, axe ou palmette). Sa vigueur est difficile à prévoir (variabilité selon les sols), mais il se comporte bien avec des variétés vigoureuses comme Orangered®. On l'évitera donc avec des variétés de vigueur moyennes à faibles, très fertiles, ou en situation de sols fatigués.

Dans la série des Rootpac® d'Agromillora :

Le porte-greffe Rootpac® R (hybride prunier x amandier) ou Replant Pac®, a une très bonne installation avec une vigueur identique à Montclar® les trois premières années, mais avec l'entrée en production, sa vigueur diminue fortement (environ -20% de Montclar® à l'âge adulte). Ce comportement, aussi vu avec des variétés de pêche, n'est pas systématique.

Avec une autre variété (Farbaly cov / tardive) sa vigueur reste bonne et identique à Montclar®. Son comportement est donc irrégulier. Une densification paraît obligatoire, sinon il ne présentera que peu d'intérêt. Son comportement en petit gobelet, axe ou palmette serait intéressant à observer. En l'état, son intérêt paraît limité avec l'abricotier, tant à la Sefra qu'à Sudexpé

Le porte-greffe Rootpac® 40 (hybride complexe pêcher x amandier) semble avoir une affinité imparfaite avec l'abricotier (des blocages de pousse ont été constatés) avec des performances agronomiques en retrait et donc un intérêt limité.

Le porte-greffe Rootpac® 20 (hybride de pruniers) apparaît plus intéressant avec sa réduction de vigueur d'environ 30% (par rapport à Montclar®) et son bon état végétatif. Il peut être intéressant pour des variétés vigoureuses ou des densifications plus importantes, et certainement pour des sols plus fins, argileux ou limoneux.

Le porte-greffe AP65 ou Aprimed (hybride abricot x prune) est le moins vigoureux de cette série. Avec une très bonne compatibilité, il peut être intéressant avec des variétés très vigoureuses ou pour de la densification. Les essais étant plus récents, un suivi est encore nécessaire avec ce porte-greffe.

### **Les porte-greffes de vigueur élevée**

Ils sont recherchés pour pallier à un manque de vigueur (variété), une fatigue des sols (replantation) ou la possibilité de réduction des intrants (eau, azote...). Les porte-greffes actuellement dans cette gamme de vigueur posent souvent des problèmes d'affinité.

Le porte-greffe ZH4 (hybride pêcher Nemaguard x Prunus Davidiana) suivi depuis 7 ans, donne de très bons résultats sur les deux sites d'observations (Sefra et Sudexpé), avec une vigueur supérieure de 10% et une production supérieure de 20 à 25% par rapport à

Montclar®. Ce porte-greffe semble donc prometteur. Aucun drageonnement n'a été constaté, son affinité est bonne en fin de 7<sup>ème</sup> année (même si le bourrelet de greffe est plus marqué que pour Montclar), mais demande à être vérifié sur plusieurs variétés.

Le porte-greffe Mirared donne également des résultats intéressants et homogènes sur deux variétés en observation sur le site Sudexpé. La vigueur est supérieure de 10 à 20% par rapport à Montclar et la production cumulée de 20 à 50% supérieure en fin de 7<sup>ème</sup> année.

Trois autres porte-greffes sont également suivis dans un essai plus récent : Z33P10, HA 166-08 et T45-03. Ils apportent tous une vigueur et une mise à fruit supérieure à Montclar® sur le site de la Sefra. Les différences sont moins marquées à Sudexpé. Ces premiers résultats doivent être confirmés, ainsi que la bonne affinité avec les variétés d'abricot.

Le porte-greffe est un élément très important de la productivité et de la rentabilité d'un verger. La recherche est beaucoup moins importante que pour les variétés et le temps d'expérimentation plus long. L'affinité avec l'espèce abricot ne peut être analysée avant 7 ou 8 ans.

C'est essentiellement par le porte-greffe que l'on pourra maintenir une vigueur satisfaisante du verger, malgré une réduction des apports hydriques ou minéraux.

C'est essentiellement par le porte-greffe (comme ce fut le cas pour d'autres espèces avant), que l'on pourra transformer le verger, l'adapter à la mécanisation (et diminuer les besoins en main d'œuvre) et aux nouveaux moyens de pulvérisation.

### 3/ Synthèse des essais sur pêchers menés sur le site de Sudexpé Gard

Des essais porte-greffes ont été mis en place avec deux objectifs différents.

L'évaluation des porte-greffes connus en conditions de restriction hydrique livre ses premiers résultats pluriannuels mais demande encore à être **poursuivis et confirmés**.

Les vergers supports de ces essais.

	GF677	Cadaman	Garnem	Kuban 86	Myran	Rootpac® 70	Rootpac® 90	Rootpac® Replant pack	ZH8
<b>Restriction hydrique avec variété précoce.</b>									
	Plutôt un bon comportement	Comportement intéressant <b>avec des réserves</b>			Peu d'intérêt		Pas adapté		

Ce tableau récapitulatif permet de donner une première idée du comportement des porte-greffes en étude **dans nos conditions d'expérimentation et dans nos sols drainants de Costières et en condition de restriction hydrique**.

L'évaluation de nouveaux porte-greffes touche à sa fin. A l'issue de ces années d'évaluations le comportement global de chacun est caractérisé.

PG				
Variété	GF677	Z33 P10	T45.03	HA166.08
BOREAL cov	Réf			

	Intéressant par apport à GF677		Semble intéressant avec <b>d'importantes réserves</b>		Peu d'intérêt		Pas adapté
--	--------------------------------	--	---	--	---------------	--	------------

Les compte-rendus annuels des essais sont disponibles sur les sites de la Sefra ([sefra.fr](http://sefra.fr)) et Sudexpe ([sudexpe.net](http://sudexpe.net))



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté Égalité Progrès*

La responsabilité du ministère de l'agriculture ne saurait être engagée